

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N°.: ICC-01/04
Date: 21 juin 2007

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit :

Mme la juge Akua Kuenyehia, juge président
M. le juge Claude Jorda
Mme la juge Sylvia Steiner

Greffier : M. Bruno Cathala

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Public

**Enregistrement de la procuration donnée par Me Bapita au Conseil principal au
Bureau du Conseil public pour les victimes**

Le Bureau du Procureur

M. Moreno Ocampo, Procureur
Mme Bensouda, Procureur adjoint
M. Withopf, premier substitut du
Procureur

Le conseil des victimes

Me Bapita Buyangandu
Me Bismwa
Me Verhaeghe

**Bureau du conseil public pour les
victimes**

Mme Massidda

Le Bureau du conseil public pour la

Défense

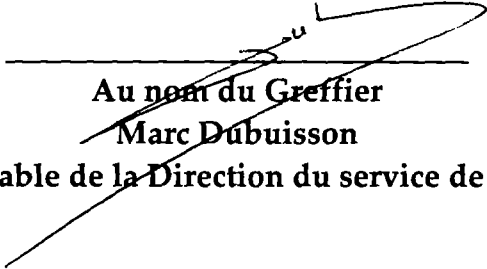
Me Keïta

LE GREFFIER de la Cour pénale internationale,

VU la correspondance adressée au Greffier en date du 19 juin 2007, par laquelle Me Bapita autorise le Conseil principal au Bureau du conseil public pour les victimes à avoir accès à toute information concernant les demandeurs qu'elle représente et demande que tous documents publics et/ou confidentiels, enregistrés ou déposés dans la situation en République démocratique du Congo qui lui sont notifiés soient également notifiés à Me Massidda (la « Correspondance »),

ENREGISTRE au dossier la Correspondance jointe en annexe,

INFORME la Chambre que la demande a été suivie d'effet à compter du 20 juin 2007.



Au nom du Greffier
Marc Dubuisson
Responsable de la Direction du service de la Cour

Fait le 21 juin 2007

À La Haye, Pays-Bas